

# LETTRE D'INFORMATION #2

sur le projet éolien de l'Aubépin  
Commune de Cravant (45)



Décembre 2022

En 2021, le Conseil municipal a autorisé VALOREM à étudier la faisabilité d'un projet éolien sur la commune. Un comité de pilotage, constitué de riverains, d'agriculteurs, d'élus et de VALOREM, a suivi toutes les phases du projet. Cette lettre n°2 présente l'avancement du projet et l'emplacement prévu pour les éoliennes. **Une troisième permanence aura lieu en mairie le mardi 10 janvier 2023 de 16h30 à 19h30.** N'hésitez pas à venir nous rencontrer ! Nous vous présentons également nos meilleurs vœux pour 2023.

## L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ SE TERMINE

Réalisée par des experts indépendants, l'étude de faisabilité a analysé **les spécificités de votre territoire au travers de différentes thématiques**. VALOREM a ensuite comparé plusieurs variantes d'implantation et choisi la plus adaptée aux enjeux locaux. Tout en assurant une production d'électricité optimale, elle respecte les **recommandations des bureaux d'études et des services de l'État**.

**Le potentiel éolien** a été estimé à partir des premières données du mât installé en mars 2022. Le vent provient majoritairement du sud-ouest et du nord-est; sa vitesse moyenne est de 6,4 m/s à 110 m de haut. Ces données seront consolidées afin d'analyser les variations selon chaque saison.

### L'étude acoustique

Le bureau d'études DELHOM Acoustique a mesuré le bruit ambiant depuis des habitations riveraines de la zone d'étude. La contribution sonore des éoliennes a ensuite été simulée pour s'assurer du respect de la réglementation.

**L'étude environnementale** a porté sur les oiseaux, les chauves-souris, la faune, la flore et les zones humides. L'implantation choisie pour les éoliennes évite les zones de nidification de busards et les couloirs de déplacements de chauves-souris.

**L'étude paysagère** vise à favoriser l'intégration du projet au paysage. L'implantation privilégie ainsi deux lignes avec des interdistances équivalentes entre chaque éolienne. Elle a pris en compte les éléments structurants du paysage (depuis les hameaux, les monuments inscrits ou classés, le Val de Loire).

## LE COMITÉ DE PILOTAGE

Créé en juin 2021, le comité de pilotage s'est réuni 7 fois. Il a suivi l'organisation des 2 permanences publiques et la réalisation du porte-à-porte à destination des riverains. Il a aussi visité un parc éolien et rencontré les élus de Dampierre-en-Graçay (18). À sa demande, VALOREM a augmenté la distance entre les habitations et les éoliennes (700 m au lieu des 500 m réglementaires).

Retrouvez les comptes-rendus sur : [parc-eolien-aubepin.fr](http://parc-eolien-aubepin.fr).



Au cours de l'été 2022, une levée de fonds a été proposée aux habitants du territoire, à l'occasion du montage du mât de mesure du vent. 100 000 € ont ainsi été investis via [MonParcVALOREM.com](http://MonParcVALOREM.com).

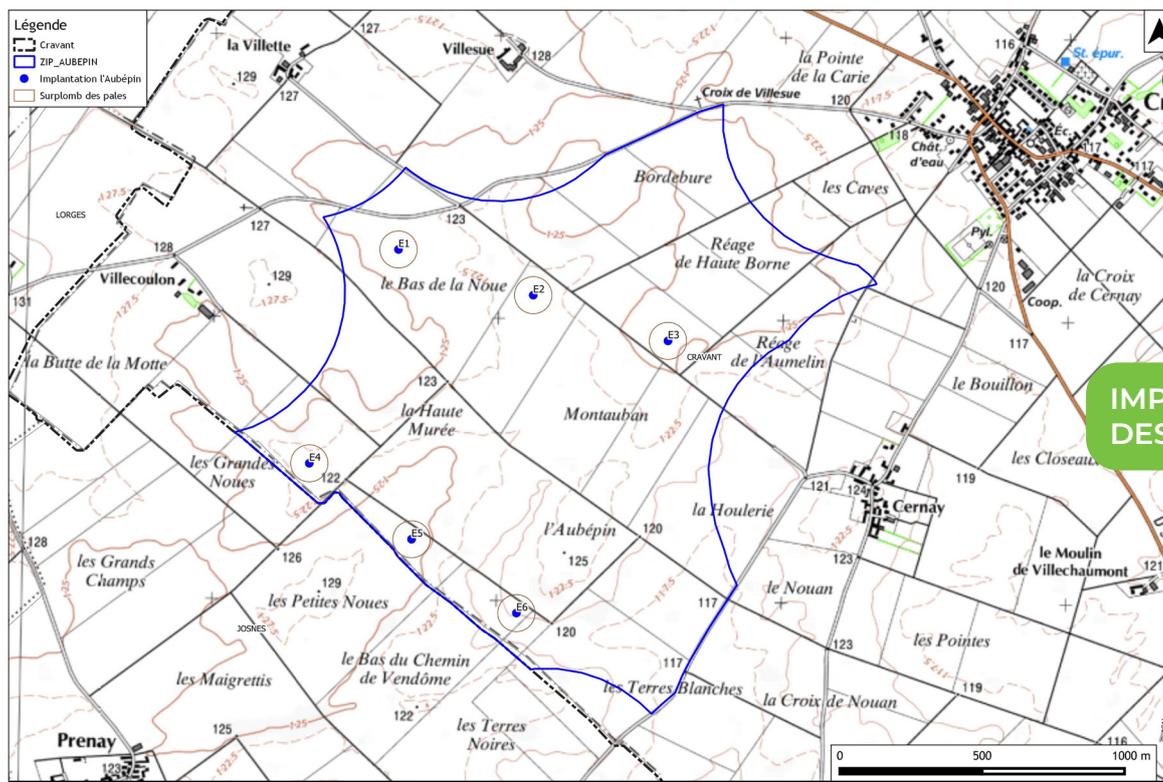
## PLANNING DU PROJET

Pré faisabilité	Faisabilité	Autorisations	Construction	Exploitation
<b>2020</b> Pré-études et échanges avec les élus <b>2021</b> Présentation au conseil municipal, aux services de l'État // 1 <sup>er</sup> comité de pilotage	<b>2021-2022</b> Etudes : potentiel de vent, milieu humain et naturel Validation du projet avec les services de l'État et les élus	<b>2023-2024</b> Demande d'autorisation administrative Enquête publique et avis des communes Arrêté d'Autorisation Environnementale	<b>12 à 24 mois</b> Obtention d'un tarif d'achat et financement Raccordement au réseau public // Terrassement, fondations, montage des éoliennes	<b>Pendant au moins 20 ans</b> Suivi d'exploitation et maintenance  Et après ? Démontage du parc et remise en état du site ou remplacement des éoliennes

# LETTRE D'INFORMATION #2

## sur le projet éolien de l'Aubépin

L'ÉNERGIE  
D'AGIR



IMPLANTATION  
DES 6 ÉOLIENNES

### CHIFFRES CLÉS

**6 éoliennes** de 3,6 MW

**21,6 MW** Puissance totale

**50700 MWh/an** Production estimée  
soit **46%** de la consommation  
électrique des habitants des Terres  
du Val de Loire

### RETOMBÉES POUR LA COMMUNE

**50000€/an** Estimation de la fiscalité versée à la commune

Seront soumis à délibération :

- un loyer de 3000€/an/éolienne pour l'usage des chemins communaux
- une indemnité unique de 25000€ par éolienne

Pour accompagner un projet de transition énergétique porté par la commune, VALOREM pourrait allouer **10000 €/MW**, soit 216000€

### LES PROCHAINES ÉTAPES

Le projet de Cravant termine sa faisabilité, avec notamment la rédaction de l'étude d'impact. **En milieu d'année 2023, VALOREM déposera la demande d'autorisation administrative.**

Au cours de son instruction, la Préfecture organisera une **enquête publique** afin de recueillir l'avis des habitants et des communes situées dans un rayon de 6 km autour de Cravant.

#### Permanence d'information le 10 janvier 2023

N'hésitez pas à venir **nous rencontrer en mairie de Cravant le mardi 10 janvier, de 16h30 à 19h30.** VALOREM sera présent pour présenter le projet et répondre à vos questions.

#### Votre contact VALOREM

Émile ROULEAU, chef de projets

06 20 25 37 29

emile.rouleau@valorem-energie.com

VALOREM 1 Rue Eugène Varlin 44100 Nantes



Lettre d'information / Déc. 2022

Commune de Cravant

Directeur de la publication et  
impressions : VALOREM

[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)